

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1506**18 octobre 2002****SOMMAIRE**

Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72280	Maison et Capital S.A., Luxembourg	72244
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72280	Maison et Capital S.A., Luxembourg	72244
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72280	Maison et Capital S.A., Luxembourg	72244
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72280	Maison et Capital S.A., Luxembourg	72244
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72280	Maravilla S.A.H., Luxembourg	72242
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72281	Maravilla S.A.H., Luxembourg	72242
Adria Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72281	Maravilla S.A.H., Luxembourg	72242
Arzero S.A., Luxembourg	72266	Maravilla S.A.H., Luxembourg	72242
Audubon Europe, S.à r.l., Luxembourg	72244	Maravilla S.A.H., Luxembourg	72242
Banca Lombarda International S.A., Luxembourg	72278	Mariscos Invest S.A., Ehlerange	72278
C.I.C.L. Société de Conseils S.A., Luxembourg	72274	Maser S.A., Luxembourg	72249
C.I.C.L. Société de Conseils S.A., Luxembourg	72274	Nafta Investments, S.à r.l., Luxembourg	72248
Citadel Tonbridge, S.à r.l., Luxembourg	72273	Nafta Investments, S.à r.l., Luxembourg	72249
Citadel Tonbridge, S.à r.l., Luxembourg	72274	Oriflame S.A. Luxembourg, Luxembourg	72256
E.C.M. Euro Concept Mag S.A., Esch-sur-Alzette	72242	Patri Immo S.A., Luxembourg	72281
Espirito Santo Property Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72278	Proinvest S.A., Luxembourg	72265
Espirito Santo Property Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	72278	Proinvest S.A., Luxembourg	72265
Euro-CRM Luxembourg S.A., Luxembourg	72286	Re Fin Co Holding S.A., Luxembourg	72272
Fondaco S.A., Luxembourg	72246	Roegi Finanz S.A.H., Luxembourg	72243
Harmony International, S.à r.l., Munsbach	72277	Roegi Finanz S.A.H., Luxembourg	72243
Hawley Consultants S.A., Luxembourg	72263	Roegi Finanz S.A.H., Luxembourg	72243
Hawley Consultants S.A., Luxembourg	72264	Roegi Finanz S.A.H., Luxembourg	72243
Hofipa S.A., Luxembourg	72278	S.M. Investment S.A. Holding, Luxembourg	72246
ING Intl, ING International, Sicav, Strassen	72271	S.M. Investment S.A. Holding, Luxembourg	72246
Investitionsgesellschaft der Ardennen, S.à r.l., Luxembourg	72279	Sapalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	72285
Investitionsgesellschaft der Ardennen, S.à r.l., Luxembourg	72279	Sapalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	72286
Investitionsgesellschaft der Ardennen, S.à r.l., Luxembourg	72279	Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	72258
LaSalle Euro Growth II SCA, Luxembourg	72267	Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	72261
LaSalle Euro Growth II SCA, Luxembourg	72271	Société de Toulouse pour Investissements S.A., Luxembourg	72247
Link Capital Holdings S.A., Luxembourg	72250	SWT Lux S.A., Luxembourg	72275
Link Capital Holdings S.A., Luxembourg	72255	SWT Lux S.A., Luxembourg	72277
LUBA, Luxembourg Business Agency S.A., Esch-sur-Alzette	72261	Transmarine Service S.A., Luxembourg	72277
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Luxembourg	72277	Vanenbourg S.A., Luxembourg	72247
Maison et Capital S.A., Luxembourg	72243	Venital Holdings S.A., Luxembourg	72255
		Venital Holdings S.A., Luxembourg	72256

MARAVILLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65394/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MARAVILLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65395/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MARAVILLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65396/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MARAVILLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65397/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MARAVILLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65383/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

E.C.M. EURO CONCEPT MAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 30, rue Nic. Biever.

R. C. Luxembourg B 66.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(65457/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ROEGI FINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 17.571.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65389/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ROEGI FINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 17.571.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65390/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ROEGI FINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 17.571.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65391/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ROEGI FINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 17.571.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65392/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ROEGI FINANZ S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 17.571.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65393/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MAISON ET CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 35.279.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65384/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MAISON ET CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 35.279.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002. Signature.
(65385/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MAISON ET CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 35.279.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002. Signature.
(65386/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MAISON ET CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 35.279.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002. Signature.
(65387/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MAISON ET CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 35.279.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002. Signature.
(65388/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

AUDUBON EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.221.

In the year two thousand two the fifth of August
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

YALE INDUSTRIAL PRODUCTS INC., a company existing under the laws of Delaware, USA, with its registered office in Amherst, New York, USA and with its business address at 140, John James Audubon Parkway, Amherst, New York, NY 14228-1197

here represented by Mr. Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Udange (Belgium),
by virtue of a proxy given on August 5, 2002

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of AUDUBON EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on June 14, 2002, in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

Art. 2. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

Furthermore, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

YALE INDUSTRIAL PRODUCTS INC., une société du droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège statutaire est établi à Amherst, New York, (Etats-Unis d'Amérique) et dont le siège commercial est établi au 140, John James Audubon Parkway, Amherst, New York, NY 14228-1197 (Etats-Unis d'Amérique)

ici représentée par Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à Udange (Belgique), en vertu d'une procuration datée du 5 août 2002 Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société AUDUBON EUROPE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 14 juin 2002, en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra en outre employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société pourrait considérer comme utile à la réalisation de son objet.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maîtrejean, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2002, vol. 14CS, fol. 24, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

J. Elvinger.

(65491/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

S.M. INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 44.366.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65402/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

S.M. INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 44.366.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65403/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

S.M. INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 44.366.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature.

(65404/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

FONDACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 36.480.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 août 2001

Résolutions:

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 29 mai 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en EUR et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'EUR.

Le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est converti en trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (30.986,69 EUR).

2. Annulation des mille (1.000) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et création de mille (1.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société et modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Gérard Lecuit de la coordination des statuts et des différentes publications.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 juillet 2002.

G. Lecuit.

(65462/220/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

SOCIETE DE TOULOUSE POUR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(65456/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

VANENBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.934.

L'an deux mille deux, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANENBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, reçu en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 581 du 28 juillet 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Pütz, employée privée, demeurant Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Fiduciaire FIBETRUST, société civile, ayant son siège social à Luxembourg, 38, bd Napoléon 1^{er}.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schmit, M. Pütz, J. Beissel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 août 2002.

G. Lecuit.

(65465/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.151.

In the year two thousand two, on the sixth of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

SHARU HOLDING LIMITED, with registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Bart Zech, lawyer, residing in F-57570 Rodemack, 3, chemin de la Glèbe,

by virtue of a proxy given on July 17, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st October, 2001, published in the Mémorial Recueil C number 309 of February 25, 2002. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned on December 3, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 535 of April 2002;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by USD 875,000.- to bring it from its present amount of USD 125,000.- to USD 1,000,000.- by the issue of 3,500 new shares with a par value of USD 250.- each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the three thousand five hundred (3,500) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of eight hundred and seventy-five thousand US dollars (USD 875,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at one million US dollars (USD 1,000,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of two hundred fifty US dollars (USD 250.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the amount of eight hundred and seventy-five thousand US dollars (USD 875,000.-) is valued at eight hundred and ninety-four thousand nine hundred and fifty-eight euro (EUR 894,958.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand eight hundred euro (EUR 10,800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SHARU HOLDING LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Bart Zech, résidant à F-57570 Rodemack, 3, chemin de la Glèbe,

en vertu d'une procuration datée du 17 juillet 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 309 du 25 février 2002, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 535 du 5 avril 2002;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 875.000,- pour porter son montant actuel de USD 125.000,- à USD 1.000.000,- par l'émission de 3.500 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 250,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les trois mille cinq cents (3.500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de huit cent soixante-quinze mille US dollars (USD 875.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital est fixé à un million US dollars (USD 1.000.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US dollars (USD 250,-) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de huit cent soixante-quinze mille US dollars (USD 875.000,-) est évalué à huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 894.958,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ dix mille huit cents euros (EUR 10.800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 28, case 3. – Reçu 8.949,58 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 août 2002.

G. Lecuit.

(65467/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 août 2002.

G. Lecuit.

(65468/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MASER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.700.

L'an deux mille deux, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MASER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, reçu en date du 10 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 527 du 17 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Pütz, employée privée, demeurant Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Fiduciaire FIBETRUST, société civile, ayant son siège social à Luxembourg, 38, bd Napoléon 1^{er}.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schmit, M. Pütz, J. Beissel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 août 2002.

G. Lecuit.

(65466/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 67.085.

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of July.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

The Board of Directors of LINK CAPITAL HOLDINGS S.A. (hereafter the «Company»), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 67.085,

represented by Ms. Danielle Kolbach, master at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a decision of the Board of Directors of the Company on 23rd July 2002. A copy of the minutes of such decision, signed ne varietur by the appearing person, represented as stated above and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing, represented as stated hereabove, requested the notary to record the following statements

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of André-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, of November 9, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 46 of January 26, 1999. Its articles of association were amended by several deeds of the same notary and for the last time by a deed of January 31, 2001 of the undersigned notary published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 811 of September 26, 2001. The Company has its registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 67 085.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up capital of GBP 203,042 (two hundred three thousand and forty-two Pound Sterling), represented by 203,042 (two hundred three thousand and forty-two) shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at two hundred and three thousand forty-two Pound Sterling (GBP 203,042) divided into two hundred and three thousand forty-two (203,042) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The authorised capital is set at GBP 310,811.- (three hundred ten thousand eight hundred eleven Pound Sterling) to be divided into 310,811 (three hundred ten thousand eight hundred eleven) shares, with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, out of which 14,526 (fourteen thousand five hundred and twenty-six) shares are reserved for issues of shares under stock option plan(s) which the Company has, or may in the future, set up for itself or the group(s) to which it belongs.

The Board of Directors of the Company is authorised and instructed, for a period starting on January 31, 2001 and expiring on and including January 25, 2006, to render effective such increase of the capital by increase of the issued share capital up to the authorised share capital, in whole or in part from time to time, subject to a confirmation of this authorisation by a General Meeting of Shareholders within a period expiring on January 25, 2006 for any authorised shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at the time of expiry of the authorisation given to the Board of Directors. The Board of Directors shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

For any issue of new shares up to the authorised share capital as herein stated, the Board of Directors may limit or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders.

Without prejudice to the foregoing, shareholders may waive their preferential subscription rights when deciding on an increase of share capital at the conditions set out in article 9 of the Articles.

The Board of Directors is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorised, article five (5) of the Articles should be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors should take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

The shares of the Company shall be and shall remain in registered form only.

A share register will be kept at the registered office of the Company where it will be available for inspection by any shareholder.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.»

(d) The Board of Directors of the Company in its decision taken on 23rd July 2002 resolved inter alia to authorise and empower each lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, acting individually, on behalf of the Board of Directors of the Company, to have the share capital increase recorded in notarial form and to exhibit before the undersigned notary a copy of the signed minutes of the Board of Directors dated 23rd July and a copy of the exercise notices evidencing the subscriptions in respect of the exercise of warrants.

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Danielle Kolbach, named above, acting on behalf of the Board of Directors of the Company, declares to the notary that following the exercise of 93,243 (ninety-three thousand two hundred and forty-three) warrants by their respective holders, the share capital of the Company shall be increased by an amount of GBP 93,243.- (ninety-three thousand two hundred and forty-three Pound Sterling) by the creation and issuance of 93,243 (ninety-three thousand two hundred and forty-three) new shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

(f) Thereupon, Danielle Kolbach, prenamed, declared that the Board of Directors of the Company has accepted the subscription of the 93,243 (ninety-three thousand two hundred and forty-three) new shares by the following persons and entities and in the following proportions:

Institutional Shareholders	
3i GROUP PLC:	28,544
PPMV NOMINEES LIMITED (PAC Account):	19,981
PPMV NOMINEES LIMITED (PSPS Account):	7,136
PPMV NOMINEES LIMITED (RXV Account):	1,427
Non-Institutional Shareholders	
Mr S. Ludwig:	10,648
Mr R. Roberts:	1,109
Mr B. Saunders:	1,828
Mr S. West:	4,662
BRAMLING LIMITED:	4,662
GPR HOLDINGS LIMITED:	4,662
GSLP HOLDINGS LIMITED:	860
PEI LIMITED:	7,724
Total:	93,243

The 93,243 (ninety-three thousand two hundred and forty-three) new shares have been entirely paid out of the undistributable reserve of the Company created to that effect which as a matter of fact no longer exist since the amounts credited thereto have been entirely used for the payment of the new shares. Proof of the existence of the said reserve has been given to the undersigned notary.

(g) Further in accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Danielle Kolbach, named above, acting on behalf of the Board of Directors of the Company, declares to the notary that following the exercise of options under the stock option plan, the share capital shall be increased by an amount of GBP 13,407.- (thirteen thousand four hundred and seven Pound Sterling) by the creation and issuance of 13,407 (thirteen thousand four hundred and seven) new shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each:

(h) Thereupon, Danielle Kolbach, prenamed, declared that the Board of Directors of the Company has accepted the subscription of the 13,407 (thirteen thousand four hundred and seven) new shares by the following persons and entities and in the proportions, and for the subscription price referred to below:

- Mr Peter Dunkley of Croft Cottage, Almhouse Common, Petworth Road, Haslemere, Surrey, GU27 3AX. has subscribed to 200 shares issued at par;
- Mr Ian Peter Campbell of 15 Beech Walk, Adel, Leeds, LS 16 8NY has subscribed to 2,619 shares issued at £21.45 per share;
- Mr Alan Macdonald of 15 Pooles Lane, London SW10 ORH has subscribed to 1,429 shares issued at £21.45 per share;
- PEI LIMITED prenamed has subscribed to 3,080 shares issued at par;
- GSLP HOLDINGS LIMITED, prenamed, has subscribed to 5,651 shares issued at par;
- Mr Bernard Saunders, prenamed, has subscribed 428 shares issued at par.

An aggregate amount of GBP 96,188.60 (ninety-six thousand one hundred eighty-eight point six Pound Sterling) has been paid to the Company as set out above, out of which an amount of GBP 13,407.- (thirteen thousand four hundred and seven Pound Sterling) has been allocated to the share capital and an additional amount of GBP 82,781.60 (eighty two thousand seven hundred eighty two point six Pound Sterling) has been allocated to the share premium account, so that the amount of GBP 96,188.60 (ninety-six thousand one hundred eighty-eight point six Pound Sterling) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

(i) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company, and in accordance with the above declarations, and pursuant to the authority given above, Danielle Kolbach, named above, acting on behalf of the Board of Directors of the Company, declares to the notary that following the exercise of 93,243 (ninety-three thousand two hundred and forty-three) warrants by their respective holders, and the issue of 13,407 (thirteen thousand four hundred and seven) shares under the stock option plan to the respective beneficiaries as set out above, the share capital of the Company shall be increased by an amount of GBP 106,650.- (one hundred and six thousand six hundred fifty Pound Sterling), in order to bring it from its present amount of GBP 203,042.- (two hundred three thousand and forty-two Pound Sterling) to GBP 309,692.- (three hundred and nine thousand six hundred ninety-two Pound Sterling) by the creation and issuance of 106,650 (one hundred and six thousand six hundred fifty) new shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each. An additional amount of GBP 82,781.60 (eighty-two thousand seven hundred and eighty-one point six Pound Sterling) has been allocated to the paid in premium account.

(j) It is further declared that the Board of Directors of the Company has repealed the existing shareholders' preferential subscription right for the purpose of the above new issue of shares.

(k) As a consequence of the increase of the corporate capital, paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at GBP 309,692.- (three hundred and nine thousand six hundred ninety-two Pound Sterling) represented by 309,692 (three hundred and nine thousand six hundred ninety-two) shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) per share.

In addition to the subscribed capital, the authorised capital is set at GBP 1,119.- (one thousand one hundred nineteen Pound Sterling) to be divided into 1,119 (one thousand hundred nineteen) shares, with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, all shares being reserved for issues of shares under stock option plan(s) which the Company has, or may in the future, set up for itself or the group(s) to which it belongs.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately Euro two thousand nine hundred (EUR 2,900.-):

Registration

For registration purposes, the capital increase is valued at EUR 169,985.36

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juillet.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Hesperange.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de LINK CAPITAL HOLDINGS S.A. (ci-après «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.085,

représenté par Madame Danielle Kolbach, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la Société le 23 juillet 2002. Une copie de ce procès verbal, signée ne varietur par le comparant représenté comme mentionné ci-dessus et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise ensemble avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, à requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes

(a) La Société a été constituée sous les lois du Luxembourg conformément à un acte de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 46 du 26 janvier 1999. Les statuts ont été modifiés par plusieurs actes du même notaire et pour la dernière fois le 31 janvier 2001 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 811 du 26 septembre 2001. La Société a son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg et est immatriculé auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.085.

(b) La Société a un capital souscrit et entièrement libéré d'un montant de GBP 203.042,- (deux cent trois mille quarante-deux livres sterling) représenté par 203.042 (deux cent trois mille quarante-deux) actions ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

(c) L'article 5 des statuts de la société ce lit comme suit:

«Le capital souscrit de la Société s'élève à deux cent trois mille quarante-deux livres sterling (GBP 203.042,-) divisé en deux cent trois mille quarante-deux (203.042) actions ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixée à GBP 310.811,- (trois cent dix mille huit cent onze livres sterling) à diviser en 310.811 (trois cent dix mille huit cent onze) actions ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, desquelles 14.526 (quatorze mille cinq cent vingt-six) actions sont réservées pour les émissions d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution d'option de souscription d'actions que la Société a établie ou peut établir dans le futur pour elle-même ou pour le(s) groupe(s) au(x) quel(s) elle appartient.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé, pour une période commençant le 31 janvier 2001 et venant à échéance le 25 janvier 2006 inclus, de réaliser une telle augmentation de capital par augmentation de capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par l'Assemblée Générale des Actionnaires endéans la période expirant le 25 janvier 2006 pour toutes actions autorisées qui n'auront pas encore été souscrites et pour lesquelles il n'existera pas à cette date d'expiration de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, d'accord du Conseil d'Administration en vue de la souscription. Le Conseil d'Administration décidera d'émettre les actions représentant cette augmentation de capital en tout ou en partie et acceptera les souscriptions y afférentes.

Pour toutes émissions de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Sans préjudice quant à ce qui précède, les actionnaires peuvent renoncer à leur droit préférentiel de souscription lors d'une augmentation de capital dans le respect des conditions prévues à l'article 9 des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de déterminer les conditions attachées à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider de réaliser une telle augmentation en tout ou en partie par la conversion en capital des bénéfices nets de la Société et l'attribution d'actions entièrement libéré aux actionnaires en lieu et place de dividendes.

Chaque fois que le Conseil d'Administration fera de sorte de rendre effective l'augmentation de capital, tel qu'autorisé, l'article cinq (5) des Statuts devra être

modifié afin de refléter l'augmentation intervenue. Le Conseil d'Administration peut autoriser toute personne de prendre les mesures nécessaires afin de réaliser et publier une telle modification en ce compris la passation d'un acte notarié de constatation d'une telle augmentation et les changements des Statuts qui en découlent par-devant notaire.

Les actions de la Société sont et resteront exclusivement sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.»

(d) Le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa décision prise en date du 23 juillet 2002 a décidé entre autre d'autoriser et instruire chaque avocat ou employé de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, agissant individuellement, pour le compte du Conseil d'Administration de la Société, de faire constater l'augmentation de capital sous forme notariée et de soumettre au notaire soussigné une copie du procès-verbal signé du Conseil d'Administration daté du 23 juillet 2002 et une copie des notices d'exercices prouvant les souscriptions relatives à l'exercice des warrants.

(e) Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts mentionnées ci-dessus de la Société et conformément aux pouvoirs donnés ci-dessus, Danielle Kolbach, prénommée, agissant pour le Conseil d'Administration de la Société déclare au notaire qu'à la suite de l'exercice des 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) warrants par les détenteurs respectifs, le capital social de la Société a été augmenté par un montant de GBP 93.243,- (quatre-

vingt-treize mille deux cent quarante-trois livres sterling) par la création et l'émission de 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) nouvelles actions ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

Sur ce, Danielle Kolbach, prénommée, déclare que le Conseil d'Administration de la Société a accepté les souscriptions de 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) nouvelles actions par les personnes et entités suivantes et dans les proportions suivantes:

Actionnaires Institutionnels	
3i GROUP PLC:	28.544
PPMV NOMINEES LIMITED (PAC Account):	19.981
PPMV NOMINEES LIMITED (PSPS Account):	7.136
PPMV NOMINEES LIMITED (RXV Account):	1.427
Actionnaires Non-Institutionnels	
M. S. Ludwig:	10.648
M. R. Roberts:	1.109
M. B. Saunders:	1.828
M. S. West:	4.662
BRAMLING LIMITED:	4.662
GPR HOLDINGS LIMITED:	4.662
GSLP HOLDINGS LIMITED:	860
PEI LIMITED:	7.724
Total:	<u>93.243</u>

Les 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) nouvelles actions ont été entièrement payées par débit d'une réserve non-distribuable de la Société créée à cet effet et n'existant plus depuis que le montant y crédité a été entièrement utilisé pour le paiement des nouvelles actions. Preuve de l'existence de cette réserve a été donnée au notaire soussigné.

(g) Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts mentionnées ci-dessus de la Société et conformément aux pouvoirs donnés ci-dessus, Danielle Kolbach, prénommée, agissant au compte du Conseil d'Administration de la Société, déclare au notaire qu'à la suite de l'exercice des options dans le cadre du plan d'attribution d'option de souscription d'actions, le capital social sera augmenté par un montant de GBP 13.407,- (treize mille quatre cent et sept livres sterling) par la création et l'émission de 13.407 (treize mille quatre cent et sept) nouvelles actions ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

(h) Sur ce, Danielle Kolbach, prénommée, a déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a accepté les souscriptions des 13.407 (treize mille quatre cent et sept) nouvelles actions par les personnes et entités suivantes et dans les proportions et au prix de suscription précisé ci-dessous:

- M. Peter Dunkley, demeurant Croft Cottage, Almhouse Common, Petworth Road, Haslemere, Surrey, GU27 3AX, a souscrit 200 actions émises au pair;

M. Ian Peter Campbell, demeurant 15 Beech Walk, Adel, Leeds, LS 16 8NY, a souscrit 2.619 actions émises au prix de GBP 21,45 chacune;

- M. Alan Macdonald, demeurant 15 Pooles Lane, London SW10 ORH, a souscrit 1.429 actions émises au prix de GBP 21,45 chacune;

- PEI LIMITED, préqualifiée, a souscrit 3.080 actions émises au pair;

- GSLP HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, a souscrit 5.651 actions émises au pair,

- M. Bernard Saunders, préqualifié, a souscrit 428 actions émises au pair.

Un montant global de GBP 96.188,60 (quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit virgule soixante livres sterling) a été payé à la Société comme décrit ci-devant, dont le montant de GBP 13.407,- (treize mille quatre cent et sept livres sterling) a été alloué au capital social de la Société et un montant supplémentaire de GBP 82.781,60 (quatre-vingt deux mille sept cent quatre-vingt-un virgule soixante livres sterling) a été affecté à la prime d'émission, de sorte que la somme de GBP 96.188,60 (quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-huit virgule soixante livres sterling) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

(i) Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts mentionnées ci-dessus de la Société et conformément aux déclarations ci-avant et aux pouvoirs donnés ci-dessus, Danielle Kolbach, prénommée, agissant pour le Conseil d'Administration de la Société, déclare au notaire qu'à la suite de l'exercice des 93.243 (quatre-vingt-treize mille deux cent quarante-trois) warrants par les détenteurs respectifs, et l'émission de 13.407 (treize mille quatre cent et sept) actions dans le cadre du plan d'attribution d'option de souscription d'actions au profit des bénéficiaires ci-dessus, le capital social de la Société a été augmenté par un montant de GBP 106.650,- (cent six mille six cent cinquante livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 203.042,- (deux cent trois mille quarante-deux livres sterling) à GBP 309.692,- (trois cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling) par la création et l'émission de 106.650 (cent six mille six cent cinquante) nouvelles actions avec une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune. Un montant supplémentaire de GBP 82.781,60 (quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-un virgule soixante livres sterling) a été alloué à la prime d'émission.

(j) Il est par ailleurs déclaré que le Conseil d'Administration de la Société a renoncé au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les besoins de la nouvelle émission d'actions.

(k) Il résulte de l'augmentation de capital ci-dessus, que les paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à GBP 309.692,- (trois cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze livres sterling) représenté par 309.692 (trois cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze) actions ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) par actions.»

En plus du capital souscrit, le capital social autorisé est fixé à GBP 1.119,- (mille cent dix-neuf livres sterling) divisé en 1.119 (mille cent dix-neuf) actions ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, actions réservées à l'émission d'actions sous le plan d'attribution d'option de souscription d'actions que la Société a établie ou peut établir dans le futur pour elle-même ou pour le(s) groupe(s) au(x)quel(s) elle appartient.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société à sa charge en raison des présentes est évalué à environ Euro deux mille neuf cents (EUR 2.900,-)

Enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 169.985,36.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise suivie d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, qui est connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms, états et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kolbach, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2002, vol. 136S, fol. 8, case 12. – Reçu 1.512,39 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 août 2002.

G. Lecuit.

(65454/220/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 67.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 août 2002.

G. Lecuit.

(65455/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

VENITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 61.791.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders
held at the registered office of the Company on June 3, 2002 at 2 p.m.*

The Chairman Mr Stephen Hutchings opens the meeting at 2.00 p.m. and appoints as Secretary Ms Audrey Dumont. Election of scrutineers: Mr Claude Beffort and Mr Christian Tailleur.

The Chairman asks the scrutineers to inform the meeting how many shares of the Company are present and represented.

The Chairman declares that the Shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the proxy-holders and the members of the Bureau. This list will be attached to these minutes.

The scrutineers state that, as it appears from the attendance list attached, 2,500 shares of the Company, representing 100% of the capital of the Company, are present or represented at the meeting.

The Chairman mentions that 100% of the share capital of the company being present or represented, the procedure of convocation required by the law was avoided.

The meeting can, therefore, consider and vote on the items concerned on the Agenda of the Extraordinary General Meeting of Shareholders, which is as follows:

Agenda

1. Cancellation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the subscribed capital into Euros with retroactive effect as at January 1st, 2002.
3. Amendment of the article 5 of the articles of incorporation.
4. Miscellaneous.

The Chairman states that no objecting prior notice of the meeting has been waived so that the meeting of Shareholders can take decisions.

By virtue of the law of 10 December 1998 relating to the conversion of the capital of commercial companies into Euros, he proposes the meeting to take the necessary steps to convert the capital of the Company into Euros. For that purpose, he requests the Meeting:

- to cancel the nominal value of shares of the company.
 - to convert the capital of the Company into Euros at the fixed exchange rate 1.- EUR equivalent to 40.3399 LUF, with retroactive effect as at January 1st, 2002.

- to amend article 5 of the articles of incorporation.

Upon motion duly made and seconded, it is unanimously resolved:

- to cancel the nominal value of the shares of the company.
 - to convert the capital of the Company into Euros, at the fixed exchange rate 1.- EUR equivalent to 40.3399 LUF, so that the amount of the issued share capital amounts to EUR 30,986.69 with retroactive effect as at January 1st, 2002.
 - As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article five of the articles of incorporation as follows:

«The company's capital is set at EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euros sixty-nine cents), represented by 2,500 (two thousand five hundred) shares with no par value.

There being no further business to come before the meeting it was on motion dissolved at 3.00 p.m.

Luxembourg, June 3, 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 juillet 2002.

G. Lecuit.

(65460/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

VENITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 61.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juillet 2002.

G. Lecuit.

(65461/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ORIFLAME S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 41.904.

In the year two thousand two, on the seventh day of August at 9.30 a.m.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of ORIFLAME S.A. LUXEMBOURG (the «Company»).

The Company has been constituted by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 18 November 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et associations C, N° 55 of 5 February 1993. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit dated 31 May 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is opened by Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium), acting as Chairman.

The Meeting appoints Mrs Myriam Schmit, private employee, residing in Kehlen, as Secretary of the Meeting.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Hélène Jean, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the bureau.

Having thus been constituted, the bureau draws up the attendance list which, having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders of the Company are validly represented at the Meeting.

The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1) Dissolution of the Company;

2) Liquidation of the Company;

3) Appointment of Mr Pierre Metzler, lawyer, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg, as Liquidator of the Company (the «Liquidator»);

4) Granting of powers to the Liquidator.

III. The Meeting having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Pierre Metzler, lawyer, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg, as Liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended (the «Act»).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Act, without prior consent of the general meeting of the shareholders of the Company.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the shareholders of the Company as he sees fit.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator shall not be entitled to a specific compensation.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present meeting, are evaluated at approximately EUR 2,000.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close at 10.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Made in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept août, à 9.30 heures.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, Notaire, de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société ORIFLAME S.A. LUXEMBOURG (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 55 du 5 février 1993, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte du 31 mai 2002 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'Assemblée désigne comme Secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Maître Hélène Jean, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société sont valablement représentés à l'Assemblée.

II. La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Dissolution de la Société;
- 2) Liquidation de la Société;
- 3) Nomination de M. Pierre Metzler, avocat, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
- 4) Détermination des pouvoirs du Liquidateur.

III. L'Assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a revu et discuté des différents points à l'ordre du jour. Les actionnaires ont ensuite délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de nommer Mr Pierre Metzler, avocat, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg, en tant que Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les Sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et d'exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer entièrement aux écritures de la société.

Le Liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société tel qu'il le juge opportun.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur n'aura droit à aucune rémunération particulière.

Les dépenses, coûts, rémunérations et autres charges de quelque sorte que ce soit suite à la présente assemblée générale à payer par la Société sont estimées à EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 10.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, pré-noms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, M. Schmit, H. Jean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 27, case 11.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 août 2002.

G. Lecuit.

(65463/220/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.680.

In the year two thousand and two, on the sixth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WARNER-JENKINSON COMPANY INC., having its registered office at 2526 Baldwin Street, St. Louis MO 63106-1903, USA,

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt

by virtue of a proxy established on August 2nd, 2002.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the only shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on March 16, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 434 of June 16, 1998 and whose bylaws have been amended by deeds of the undersigned notary of:

- May 20, 1998 (two deeds), published in the Mémorial, Recueil C number 737 of October 12, 1998;
- September 24, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 23 of January 15, 1999;
- November 16, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 65 of February 3, 1999;
- December 17, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 259 of April 14, 1999;
- February 2, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 316 of May 5, 1999;
- February 12, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 335 of May 11, 1999.
- February 9, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 355 of May 18, 2000.
- March 14, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 481 of July 7th, 2001.
- June 7th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 747 of October 11, 2000.
- March 22, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 1006 of November 14, 2001.
- January 2, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 788 of May 24, 2002.

II. The Company's share capital is set at one hundred and four million six hundred ninety-four thousand one hundred Euros (EUR 104,694,100.-) divided into four million one hundred eighty-seven thousand seven hundred sixty-four (4,187,764) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's capital by eight million five hundred ninety-four thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 8,594,925.-) to raise it from its present amount of one hundred and four million six hundred ninety-four thousand one hundred Euros (EUR 104,694,100.-) to one hundred thirteen million two

hundred eighty-nine thousand and twenty-five Euros (EUR 113,289,025.-) by creation and issue of three hundred forty-three thousand seven hundred ninety-seven (343,797) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon the sole shareholder WARNER-JENKINSON COMPANY INC., prenamed (the «Contributing Company»), declared to subscribe to all the new shares and pay them fully up in nominal value in the amount of eight million five hundred ninety-four thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 8,594,925.-) by contribution in kind of one (1) share with a nominal value of ten thousand two hundred fifty Euros (EUR 10,250.-) of SENSIENT TECHNOLOGIES HOLDING DEUTSCHLAND, GmbH, a German Company, with registered office at Beim Struckenberge, 4-6, 28239 Bremen, Germany, inscribed at the «Amtsgericht of Bremen», under number HRB 18038 (the «Contributed Company»), which are hereby transferred to and accepted by the Company.

The fair market value of this contribution in kind is based on the acquisition price as evidenced by a certified and signed balance sheet as of June 30, 2002, in US Dollars of the Contributing Company and valued at eight million five hundred ninety-four thousand nine hundred thirty-nine Euros (EUR 8,594,939.-), the counter value of eight million four hundred and nine thousand nine hundred twenty-one US Dollars (USD 8,409,921.-) as per the exchange rate USD/EUR of June 30, 2002 (1.- USD=1.022 EUR) as used by the SENSIENT TECHNOLOGY GROUP.

The excess contribution in the amount of fourteen Euros (EUR 14.-) will be allocated to the legal reserve of the Company.

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- the latest up-dated articles of association of SENSIENT TECHNOLOGIES HOLDING DEUTSCHLAND, GmbH;
- a balance sheet as of June 30, 2002 of WARNER-JENKINSON COMPANY INC., prenamed, certified «true and correct» by its directors.

The Contributed Company declares that:

- the Contributing Company is the sole full owner of the contributed share and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of residence of the company whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

The Company's managers have expressly accepted the hereabove described contribution at the value of eight million five hundred ninety-four thousand nine hundred thirty-nine Euros (EUR 8,594,939.-), as per the Managers' resolutions as of August 6th, 2002.

Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the articles of incorporation is amended in consequence thereof and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The capital is set at one hundred thirteen million two hundred eighty-nine thousand and twenty five Euros (EUR 113,289,025.-) divided into four million five hundred thirty-one thousand five hundred sixty-one (4,531,561) shares of twenty five Euros (EUR 25.-) each.»

Variable rate capital tax exemption request

Insofar, after the contribution in kind made by WARNER-JENKINSON COMPANY INC., prenamed, the Company, which is incorporated in the European Union holds 100% of the shares of SENSIENT TECHNOLOGIES HOLDING DEUTSCHLAND, GmbH, prenamed, also incorporated in the European Union (Germany), the Company refers to the article 42 of the law of December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at four thousand two hundred euros (EUR 4,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WARNER-JENKINSON COMPANY INC., avec siège social à 2526 Baldwin Street, St. Louis MO 63106-1903, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la Société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 434 du 16 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné en date des:

- 20 mai 1998 (deux actes), publiés au Mémorial, Recueil C n° 737 du 12 octobre 1998;
- 24 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 23 du 15 janvier 1999;
- 16 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 65 du 3 février 1999;
- 17 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 259 du 14 avril 1999;
- 2 février 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 316 du 5 mai 1999;
- 12 février 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 335 du 12 mai 1999,
- 9 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 355 du 18 mai 2000;
- 14 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 481 du 7 juillet 2000;
- 7 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 747 du 11 octobre 2000;
- 22 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1006 du 14 novembre 2001.
- 2 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 788 du 24 mai 2002.

II. Le capital social est fixé à cent quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cent Euros (EUR 104.694.100) représenté par quatre millions cent quatre-vingt dix-sept mille sept cent soixante quatre (4.187.764) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 8.594.925,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cent Euros (EUR 104.694.100,-) à cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille vingt-cinq Euros (EUR 113.289.025,-) par création et émission de trois cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (343.797) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique WARNER-JENKINSON COMPANY INC., prénommé (la «Société Apporteuse»), a souscrit à toutes les nouvelles parts sociales et les a libérées intégralement en valeur nominale au montant de huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 8.594.925,-) par apport en nature d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de dix mille deux cent cinquante Euros (EUR 10.250,-) de SENSIENT TECHNOLOGIES HOLDING DEUTSCHLAND, GmbH, une société allemande, ayant son siège social au Beim Struckenberge, 4-6, 28239 Bremen, Allemagne, inscrite au «Amtsgericht of Bremen», sous le numéro HRB 18038 (la «Société Apportée»), lesquelles sont par la présente transférées à et acceptées par la Société.

La valeur de marché de cet apport en nature est basée sur le prix d'acquisition tel qu'il apparaît sur un bilan du 30 juin 2002, certifié et signé, établi en Dollars US, de la Société Apporteuse et évaluée à huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-neuf Euros (EUR 8.594.939,-), la contre-valeur en Euro de huit millions quatre cent neuf mille neuf cent vingt et un Dollars US (USD 8.409.921,-), conformément au taux de conversion USD/EUR du 30 juin 2002 (1,- USD=1,022 EUR) utilisé par le groupe SENSIENT TECHNOLOGY.

La contribution excédentaire de quatorze Euros (EUR 14,-) est allouée à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- les derniers statuts coordonnés de SENSIENT TECHNOLOGIES HOLDING DEUTSCHLAND, GmbH;
- un bilan établi au 30 juin 2002 de WARNER-JENKINSON COMPANY INC., prénommé, certifié «véritable et juste» par ses administrateurs.

La Société Apportée déclare que:

- la Société Apporteuse est l'unique propriétaire de la part sociale apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de la Société Apportée, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Les gérants de la Société ont expressément accepté, de par leurs résolutions du six août 2002, la contribution décrite ci-dessus, à la valeur de huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-neuf Euros (EUR 8.594.939).

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent treize millions deux cent quatre-vingt-neuf mille vingt-cinq Euros (EUR 113.289.025,-) représenté par quatre millions cinq cent trente et un mille cinq cent soixante et un (4.531.561) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où, après l'apport en nature fait par WARNER-JENKINSON COMPANY INC., prénommée, la Société, qui est constituée en Union européenne, détient 100% des titres de SENSIENT TECHNOLOGIES HOLDING DEUTSCHLAND, GmbH, prénommée, également constituée en Union Européenne (Allemagne), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 13CS, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65471/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65483/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**LUBA, LUXEMBOURG BUSINESS AGENCY S.A., Société Anonyme.
(anc. INVEST-PROMO S.A.)**

Siège social: L-4153 Esch-sur-Alzette, 10, rue Saint Jean.
R. C. Luxembourg B 49.842.

L'an deux mille deux, le treize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme INVEST-PROMO S.A., ayant son siège social à 1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, R.C. Luxembourg section B numéro 49.842, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1995, page 8.120.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France). Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 160 (cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de INVEST-PROMO S.A. en LUXEMBOURG BUSINESS AGENCY S.A., en abrégé LUBA S.A.

2.- Transfert du siège social de la société de L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix à L-4153 Esch-sur-Alzette, 10, rue Saint Jean.

3.- Modification de l'objet social de la société.

4.- Suppression de la désignation de valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de change actuel.

5.- Augmentation du montant obtenu de manière à porter le capital souscrit au montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros), sans émission d'actions nouvelles, par apport en numéraire et restauration de la valeur nominale des actions à EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

6.- Modifications afférentes des statuts.

7.- Démission des administrateurs actuels et nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un administrateur-délégué pour une période de six ans.

8.- Démission du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de INVEST-PROMO S.A. en LUXEMBOURG BUSINESS AGENCY S.A., en abrégé LUBA S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de LUXEMBOURG BUSINESS AGENCY S.A., en abrégé LUBA S.A.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix à L-4153 Esch-sur-Alzette et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous conseils et toutes prestations industrielles, commerciales, ainsi que toutes opérations d'importation et d'exportation.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation. Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui est de nature à favoriser son développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des cent soixante (160) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1998 à EUR 1,-=LUF 40,3399.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant de EUR 39.662,96.(trente-neuf mille six cent soixante-deux euros et quatre-vingt-seize cents) résultant de la conversion à concurrence de EUR 337,04 (trois cent trente-sept euros et quatre cents) afin de porter le capital souscrit à EUR 40.000,- (quarante mille euros) sans création d'actions nouvelles, par apport en numéraire et de restaurer la valeur nominale des actions à EUR 250,- (deux cent cinquante euros).

Sixième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les actionnaires actuels en proportion de leur participation.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires actuels, ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 337,04, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Septième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), chacune.

Huitième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, avec décharge entière et définitive de leurs mandats à la date de ce jour et décide de nommer en leur remplacement un nouveau conseil d'administration, pour une période de six ans, savoir:

- Monsieur Juan de Béco, licencié en droit, demeurant à Bruxelles, Belgique.
 - Monsieur Philippe Van Goethen, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique.
 - Monsieur Olivier Harcq, consultant, demeurant à Grez-Doiceau, Belgique.
- Monsieur Juan de Béco, prénommé, est également nommé administrateur-délégué de la société.

Neuvième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel et de nommer en son remplacement pour une période de six ans la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Elvinger, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65472/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

HAWLEY CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 66.929.

L'an deux mille deux, le treize août.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme luxembourgeoise HAWLEY CONSULTANTS S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 7 rue d'Amsterdam, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le n° 66.929, constituée le 10 novembre 1998 par acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 12 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés à une seule reprise le 10 février 1999 par acte publié le 6 mai 1999 au Mémorial C numéro 320.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Leclerc, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

I.- Les actionnaires, tous présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 84.975,- (quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois) pour le porter à LUF 10.084.975,- (dix millions quatre-vingt quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois), par incorporation des réserves disponibles dégagées de l'exercice 2002 par la société et suppression transitoire de la valeur nominale des actions.

2) Augmentation du capital autorisé pour le porter à LUF 50.424.875,- (cinquante millions quatre cent vingt quatre mille huit cent soixante quinze francs luxembourgeois) et renouvellement de sa durée.

3) Conversion de la devise d'expression du capital social en euros, soit EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) et rétablissement de la valeur nominale des actions à EUR 25,- (vingt-cinq euros).

4) Conversion de la devise d'expression du capital autorisé en euros, soit EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) et rétablissement de la valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq).

5) Modification afférente de l'article 5 et 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 84.975,- (quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois) pour le porter à LUF 10.084.975,- (dix millions quatre-vingt quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois) sans création d'actions nouvelles, de les libérer intégralement par incorporation de réserves disponibles de la société constituées de bénéfices reportés de l'exercice 2002 et de supprimer transitoirement la valeur nominale des actions.

La preuve de l'existence actuelle de ces réserves disponibles dûment affectées à ce poste par décision de l'assemblée a été apportée par la présentation d'un bilan récent.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter à LUF 50.424.875,- (cinquante millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent soixante quinze francs luxembourgeois), de supprimer transitoirement la valeur des actions et de renouveler sa durée jusqu'au 13 août 2007.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital souscrit en euros au taux officiel de EUR 1,- contre LUF 40.3399 soit un montant converti de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) et de rétablir la valeur nominale de chacune des actions à EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 et les articles 6.1 et 6.3. des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 10.000 (mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune.

Art. 6.3. En outre le conseil d'administration est, dès à présent et pendant une période prenant fin le 13 août 2007, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale est levée.

Ensuite et dans ce même contexte,

A Comparu:

Monsieur Christian Leclerc, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, précité (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société Anonyme HAWLEY CONSULTANTS SA prédésignée.

Lequel, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration (dont un procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera ci-annexé) a requis ce dernier de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que le capital social de la Société Anonyme HAWLEY CONSULTANTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représentés par 10.000 (dix mille) actions de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion susvotée et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de 150.000,- EUR (cent cinquante mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), par la création et l'émission de 6.000 (six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que Monsieur Christian Leclerc a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles dans le capital social.

V.- Que les 6.000 (six mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société HAWLEY CONSULTANTS S.A., prédésignée de sorte que la somme de 150.000,- EUR (cent cinquante mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), représenté par 16.000 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq) chacune, entièrement libérées».

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Goebel, C. Leclerc, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65475/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

HAWLEY CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg .
R. C. Luxembourg B 66.929.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65476/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

PROINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.370.

L'an deux mille deux, le treize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PROINVEST S.A., R.C. Numéro B 69.370 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart notaire à Pétange, en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 483 du 25 juin 1999.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Cialini, licencié en sciences commerciales et financières, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Echange des trente-deux (32) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune contre vingt-cinq mille six cent (25.600) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa premier des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de l'échange des trente-deux (32) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune contre vingt-cinq mille six cent (25.600) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange desdites actions par l'annulation des trente-deux (32) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et l'émission subséquente de vingt-cinq mille six cent (25.600) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les prédites actions seront réparties par le conseil d'administration entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 3 alinéa premier des statuts est modifié de telle façon qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en vingt-cinq mille six cent (25.600) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cialini, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65484/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

PROINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.370.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65485/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ARZERO S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 21.304.

L'an deux mille deux, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ARZERO S.A. (en liquidation), R.C. Numéro B 21.304 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée sous la dénomination de ARMAGNAC HOLDING S.A. par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 janvier 1984, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 66 du 6 mars 1984.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 154 du 18 février 2000.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L -1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille deux cent trente-cinq (50.235) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de cinquante millions deux cent trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 50.235.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation, lequel restera ci-annexé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierluigi Luisoli, administrateur de sociétés, demeurant à Davesco, Suisse, et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 13CS, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2002.

J. Elvinger.

(65488/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

LaSalle EURO GROWTH II SCA, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand two, on the fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, trade register Luxembourg section B number 84.511 general partner (or manager) here represented by Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to resolutions of the general partner (or manager) included in a meeting of the managers dated 29 July 2002. The proxyholder appointed Rachel Uhl, lawyer, residing in Kédange, France as secretary of the deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated 9 November 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 March 2002, number 405, page 19395.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently as follows:

«The issued share capital of the Company is set at: fifteen million nine hundred fifty four thousand five hundred and ninety Euro (EUR 15,954,590.-), divided into:

- Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders: six million ninety nine thousand seven hundred sixty four (6,099,764)

- Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders: one million eight hundred sixty two thousand thirty three (1,862,033),

- Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder: One (1),

- Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder: fifteen thousand four hundred ninety seven (15,497),

with a par value of two Euro (2.- EUR) per share, all of which are fully paid up.»

3.- In accordance with Article 8 of the Articles of association of the Company, pursuant to the provisions of a shareholders' agreement which may be adopted from time to time between the Company and the Shareholders of the Company, on the Subsequent Closing Date(s) the Additional A Shareholders will purchase from each of the First Shareholders, on a pro rata basis, such number of Shares as will result in the Additional A Shareholder holding its Rateable Share of all Shares then in issue. The Class B Ordinary Shares acquired by such Additional A Shareholder will immediately upon such acquisition be converted into Class A Ordinary Shares and the Class B Shareholder will purchase from each of First Class A Shareholders Class A Ordinary Shares on a pro rata basis with such redeemable Class A Ordinary Shares being converted immediately upon such acquisition into redeemable Class B Ordinary Shares.

The manager shall procure that such conversion be recorded as soon as possible by a notarial deed to permit any subsequent amendments to the articles of association of the Company.

4. Thereupon the Board of Managers resolved:

- to acknowledge the following transfers of Class A Ordinary Shares and which have occurred on 10 July 2002 between the Class A Ordinary Shareholders and the Additional Class A Shareholders of the Company:

Share Type	Number	From	To
Class A Ordinary	125.124	LaSalle Investment Limited Partnership	BEGG (Nominees) Ltd
Class A Ordinary	25.025	LaSalle Investment (Luxembourg), S.à r.l.	BEGG (Nominees) Ltd
Class A Ordinary	237.733	Electricity Supply Board Pension Fund (ESB)	BEGG (Nominees) Ltd
Class A Ordinary	62.564	Electricity Supply Board Pension Fund (ESB)	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary	500.493	Arbejdsmarkedets Tillaegspension (ATP)	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary	150.149	Storebrand Livsforsikring AS	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary	150.149	Avero Pensioenverzekering N.V.	Tamweelview S.A.

- to acknowledge the following transfers of Class B Ordinary Shares which have occurred on 10 July 2002 between the Class B Shareholders and the Additional Class A Shareholders of the Company:

Share Type	Number	From	To
Class B Ordinary	100.098	Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class B Ordinary	100.098	Asstel Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class B Ordinary	50.048	Gothaer Rückversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class B Ordinary	50.048	Berlin-Kölnische Krankenversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.

- to acknowledge the conversion pursuant to article 8 of the articles of association of LEG II SCA of the Class B Ordinary Shares of the Company acquired by the Additional Class A Shareholders into Class A Ordinary Shares as follows:

Share Type	Number	From	To
Class B Ordinary to Class A Ordinary	100.098	Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class B Ordinary to Class A Ordinary	100.098	Asstel Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class B Ordinary to	50.048	Gothaer Rückversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.

Class A Ordinary
 Class B Ordinary to 50.048 Berlin-Kölnische Krankenversicherung Aktiengesellschaft Tamweelview S.A.
 Class A Ordinary

- to acknowledge that the issued share capital of the Company as of the date of the resolutions is subscribed as follows:

Share Type	Number		Holder	Price
Class A Ordinary	four hundred and eighty four thousand eight hundred fifty two	484.852	LaSalle Investment Limited Partnership	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Ninety six thousand nine hundred and seventy-one	96.971	LaSalle Investment (Luxembourg), S.à r.l.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	One million one hundred and sixty three thousand six hundred and forty six	1.163.646	Electricity Supply Board Pension Fund (ESB)	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	One million nine hundred and thirty nine thousand four hundred and twelve	1.939.412	Arbejdsmarkedets Tillaegspension (ATP)	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Five hundred and eighty one thousand eight hundred and twenty three	581.823	Avéro Pensionenverzekeringen N.V.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Five hundred and eighty one thousand eight hundred and twenty three	581.823	Storebrand Livsforsikring AS	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Three hundred and eighty seven thousand eight hundred and eighty two	387.882	BEGG (Nominees) Ltd	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	One million one hundred and sixty three thousand six hundred and forty seven	1.163.647	Tamweelview S.A.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each

Share Type	Number		Holder	Price
Class B Ordinary	Three hundred eighty seven thousand eight hundred and eighty three	387.883	Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	One hundred and ninety three thousand nine hundred and forty two	193.942	Gothaer Rückversicherung Aktiengesellschaft	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	Three hundred eighty seven thousand eight hundred and eighty three	387.883	Asstel Lebensversicherung Aktiengesellschaft	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	One hundred and ninety three thousand nine hundred and forty two	193.942	Berlin-Kölnische Krankenversicherung AG	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	Three hundred ninety eight thousand and ninety	398.090	Nuernberger Versicherungsgruppe	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	One	1	LaSalle Euro Growth Zwei Beteiligungs GmbH	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class C Preference	One	1	LaSalle Investment (Luxembourg), S.à r.l.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class D Unlimited Shareholder	Fifteen thousand four hundred ninety seven	15.497	LaSalle Euro Growth II, S.à r.l.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each

- to acknowledge that the issued share capital clause contained in article 5 of the articles of association of the Company shall be amended as follows:

«The issued share capital of the Company is set at fifteen million nine hundred fifty four thousand five hundred and ninety Euro (EUR 15.954.590.-) divided into:

- six million four hundred fifty six (6.400.056) Class A Ordinary Shares allocated to the Class A Shareholders,
- one million five hundred sixty one thousand seven hundred forty one (1.561.741) Class B Ordinary Shares allocated to the Class B Shareholders,
- one (1) Class C Preference Share allocated to the Class C Shareholder,

- fifteen thousand four hundred ninety seven (15.497) Class D Unlimited Shareholder Shares allocated to the Unlimited Shareholder

each of a par value of two Euro (2,- EUR) per share, all of which are fully paid up.

In addition to the issued share capital, issue premiums for a total amount of one million five hundred ninety five thousand four hundred and sixty three Euro and forty cents (EUR 1.595.464,60) have been paid on the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Unlimited Shares,

Whereof one million five hundred ninety five thousand four hundred and fifty nine Euro (EUR 1.595.459,-) have been allocated to the legal reserve which consequently amounts to ten per cent of the subscribed share capital of the Company.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le cinq août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à.r.l. ayant son siège à - L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, RC Luxembourg B numéro 84.511, gérant commandité, ici représentée par Madame Dunja Pralong-Damjanovic, juriste, demeurant à Luxembourg,

En vertu des résolutions du gérant commandité incluses dans une réunion du conseil de gérance de la société datée du 29 juillet 2002,

Le mandataire a désigné Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, en tant que secrétaire de l'acte.

Le comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte de déclaration suivante

1) la société en commandite par actions a été constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2001, publié dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations en date du 13 mars 2002, numéro 405, page 19395.

2) Le capital social émis de la société est fixé à 15.954.590 EUR (quinze millions neuf cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre vingt-dix Euros) divisé en

- 6.099.764 (six millions quatre vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-quatre) actions ordinaires de classe A

- 1.862.033 (un million huit cent soixante-deux mille trente-trois) actions ordinaires de classe B

- 1 (une) action privilégiée de classe C et

- 15.497 (quinze mille quatre cent quatre vingt-dix-sept) actions de commandité de classes D allouées à l'actionnaire commandité,

ayant toutes et chacune une valeur nominale de 2 EUR (deux Euro), entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 8 des statuts de la société, conformément aux dispositions d'une convention d'actionnaires qui pourra de temps en temps être adoptée entre la société et les actionnaires de la société, à la date du ou des closings subséquents, les actionnaires additionnels de classe A achèteront à chacun des premiers actionnaires, au prorata, le nombre d'actions faisant que l'actionnaire additionnel de classe A détiendra sa part proportionnelle de toute action émise à cette date. Les actions ordinaires de classe B acquises par cet actionnaire additionnel de classe A seront immédiatement après cette acquisition converties en actions ordinaires de classe A et l'actionnaire de classe B achètera au prorata des actions ordinaires de classe A à chacun des premiers actionnaires de classe A, étant entendu que les actions ordinaires de classe A acquises de cette façon seront immédiatement après cette acquisition converties en actions ordinaires de classe B.

Le gérant commandité prendra toutes les dispositions pour que ces conversions soient enregistrées dans un acte notarié dans les meilleurs délais pour permettre toute modification subséquente aux statuts de la société.

4) Ensuite, le gérant commandité a décidé

- de constater les transferts suivants d'actions de classe A, lesquels sont intervenus le 10 juillet 2002 entre les actionnaires de classe A et les actionnaires de classe A additionnelle de la Société

Share Type	Number	From	To
Class A Ordinary	125.124	LaSalle Investment Limited Partnership	BEGG (Nominees) Ltd
Class A Ordinary	25.025	LaSalle Investment (Luxembourg), S.à r.l.	BEGG (Nominees) Ltd
Class A Ordinary	237.733	Electricity Supply Board Pension Fund (ESB)	BEGG (Nominees) Ltd
Class A Ordinary	62.564	Electricity Supply Board Pension Fund (ESB)	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary	500.493	Arbejdsmarkedets Tillaegspension (ATP)	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary	150.149	Storebrand Livsforsikring AS	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary	150.149	Avero Pensioenverzekering N.V.	Tamweelview S.A.

- de constater les transferts suivants d'actions ordinaires de classe B, lesquels sont intervenus le 10 juillet 2002 entre les actionnaires de classe B et les actionnaires additionnels de classe A de la Société

Share Type	Number	From	To
Class B Ordinary	100.098	Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.

Class B Ordinary	100.098	Asstel Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class B Ordinary	50.048	Gothaer Rückversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class B Ordinary	50.048	Berlin-Kölnische Krankenversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.

- de constater la conversion en vertu de l'article 8 des statuts de la Société des actions ordinaires de classe B de la Société acquises par les actionnaires additionnels de classe A en actions de classe A comme suit

Share Type	Number	From	To
Class B Ordinary to	100.098	Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary			
Class B Ordinary to	100.098	Asstel Lebensversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary			
Class B Ordinary to	50.048	Gothaer Rückversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary			
Class B Ordinary to	50.048	Berlin-Kölnische Krankenversicherung Aktiengesellschaft	Tamweelview S.A.
Class A Ordinary			

- De constater que le capital émis de la Société est souscrit ainsi qu'il suit d'après les résolutions du gérant commandité

Share Type	Number	Holder	Price
Class A Ordinary	four hundred and eighty four thousand eight hundred fifty two (484,852)	LaSalle Investment Limited Partnership	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Ninety six thousand nine hundred and seventy-one (96,971)	La Salle Investment (Luxembourg), S.à r.l.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	One million one hundred and sixty three thousand six hundred and forty six (1,163,646)	Electricity Supply Board Pension Fund (ESB)	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	One million nine hundred and thirty nine thousand four hundred and twelve (1,939,412)	Arbejdsmarkedets Tillaegspension (ATP)	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Five hundred and eighty one thousand eight hundred and twenty three (581,823)	Avéro Pensionenverzekeringen N.V.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Five hundred and eighty one thousand eight hundred and twenty three (581,823)	Storebrand Livsforsikring AS	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	Three hundred and eighty seven thousand eight hundred and eighty two (387,882)	BEGG (Nominees) Ltd	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class A Ordinary	One million one hundred and sixty three thousand six hundred and forty seven (1,163,647)	Tamweelview S.A.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each

Share Type	Number	Holder	Price
Class B Ordinary	Three hundred eighty seven thousand eight hundred and eighty three (387,883)	Gothaer Lebensversicherung Aktiengesellschaft	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	One hundred and ninety three thousand nine hundred and forty two (193,942)	Gothaer Rückversicherung Aktiengesellschaft	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	Three hundred eighty seven thousand eight hundred and eighty three (387,883)	Asstel Lebensversicherung Aktiengesellschaft	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	One hundred and ninety three thousand nine hundred and forty two (193,942)	Berlin-Kölnische Krankenversicherung AG	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	Three hundred ninety eight thousand and ninety (398.090)	Nuernberger Versicherungsgruppe	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class B Ordinary	One 1	LaSalle Euro Growth Zwei Beteiligungs GmbH	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each

Class C Preference One (1)	LaSalle Investment (Luxembourg), S.à r.l.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each
Class D Unlimited Fifteen thousand four hundred ninety seven (15,497) Shareholder	LaSalle Euro Growth II, S.à r.l.	two Euro and twenty cents (EUR 2.20) each

- de constater qu'en conséquence la clause relative au capital social souscrit compte tenu à l'article 5 des statuts de la société sera modifiée comme suit

«Le capital social émis de la société est fixé à 15.954.590 EUR (quinze millions neuf cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre vingt-dix Euros) divisé en

- 6.400.056 (six millions quatre cent mille cinquante-six) actions ordinaires allouées aux actionnaires de classe A
- 1.561.741 (un million cinq cent soixante et un mille sept cent quarante et une) actions ordinaires de classe B allouées aux actionnaires de classe B
- 1 (une) action préférentielle de classe C allouée à l'actionnaire de classe C
- 15.497 (quinze mille quatre cent quatre vingt-dix-sept) actions commanditées de classe D allouées à l'actionnaire commandité

chacune ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros) par action, entièrement libérées.»

En plus du capital émis, des primes d'émission pour un montant total de 1.595.463,40 EUR (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-trois Euros et quarante Centimes) ont été payées sur les actions ordinaires de classe A, les actions ordinaires de classe B, les actions privilégiées de classe C et les actions de commandités de classe D.

De ce montant, 1.595.459,- EUR (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-neuf Euros) a été alloué à la réserve légale qui s'élève par conséquent à 10% du capital social souscrit de la société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2002, vol. 14CS, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65469/211/287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

LaSalle EURO GROWTH II SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

(65470/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ING Intl, ING INTERNATIONAL, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 47.586.

L'an deux mille deux, le treize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ING INTERNATIONAL, en abrégé ING Intl, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.586, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 231 du 13 juin 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

a) les 25 juillet et 3 août 2002 dans les journaux suivants:

- Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- «Luxemburger Wort»;

b) le 25 juillet 2002:

- «De Financieele Economische Tijd»;

- «L'Echo de la Bourse»;

c) le 3 août 2002:

- «Het Financieel Dagblad»;

ainsi qu'il en a été justifié à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification des articles 4, 5, 10, 12, 13 et 27 des statuts de ING INTERNATIONAL.

Plus spécifiquement,

1. la proposition d'ajouter un point f) à l'article 12 des statuts a pour but de prévoir la suspension de la VNI ainsi que la suspension des émissions, des rachats et de la conversion des actions lors de restructurations. «La Société pourra suspendre

(...) la détermination de la valeur nette d'inventaire (...) 'f) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société»;

2. la modification proposée de l'article 13 a pour but de prévoir la non solidarité des compartiments; en conséquence, le dernier alinéa, de cet article sera libellé comme suit: «Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondront que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

3. la proposition d'ajouter un alinéa à l'article 10 des statuts afin d'introduire la possibilité de faire des rachats en nature.

Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur la totalité de 2.492.486 (deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt six) actions actuellement en circulation, seulement 4 (quatre) actions se sont présentées ou ont été représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum nécessaire requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée, délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65482/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

RE FIN CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.284.

—

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2002

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège de la société est transféré au 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE FIN CO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65578/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DTT II S.à r.l.).**

Registered Office: Luxembourg.

In the year two thousand and two, on the thirteenth of August.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, Ltd., having its registered office at c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, Ltd., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda

2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.

3. TITAN PARTNERS, L.P., having its registered office at c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.

4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, Ltd., having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

all here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France, by virtue of four proxies given on August 12th, 2002.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the only partners of the limited liability company established in Luxembourg under the name of DTT II, S.à r.l. incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 19, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil C, and whose bylaws have been amended pursuant to a notarial deed dated July 4, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

II. The shareholders resolve to:

1) Change the name of the Company from its current name DTT II, S.à r.l. to CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l.

2) Amend therefore article 4 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 4.** The Company exists under the name of CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. KENSINGTON GLOBAL STRATEGIES FUND, Ltd., ayant son siège social à c/o LEEDS MANAGEMENT SERVICES, Ltd., 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes

2. WELLINGTON PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.

3. TITAN PARTNERS, L.P., ayant son siège social à c/o CT Corporation System, 208 S. LaSalle Street, Chicago 60604, Illinois, U.S.A.

4. ANTAEUS INTERNATIONAL INVESTMENTS, Ltd., ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France,

en vertu de quatre procurations données le 12 août 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DTT II, S.à r.l, R.C. Luxembourg B en cours d'immatriculation, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juin 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil C et dont les statuts ont été amendés par acte notarié en date du 4 juillet 2002 non encore publié au Mémorial, Recueil C.

II Les associés décident de:

1) Changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle DTT II, S.à r.l en CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l.

2) L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 84, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2002.

J. Elvinger.

(65473/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DTT II S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65474/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.771.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire de résidence à Sanem en date du 8 septembre 1997 et publié au Mémorial C des Sociétés n°694 du 10 décembre 1997

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 24 mai 2002 à 11.00 heures
au 47, boulevard Joseph II à Luxembourg*

Résolution Unique

A été nommé administrateur-délégué, Monsieur Gérard Boulin demeurant 215, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris dont le mandat expire en 2003.

Conformément à l'article 12 des statuts, autorisation a été donnée au Conseil d'Administration de nommer M. Gérard Boulin, Administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 25 mai 2002 à 11.00 heures
au 47, boulevard Joseph II à Luxembourg*

Résolution Unique

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2002, M. Gérard Boulin a été nommé administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65479/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.771.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, le 8 septembre 1997 et publié au Mémorial C n°694 du 10 décembre 1997

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2002 à 10.00 heures
réunie au 47, boulevard Joseph II à Luxembourg*

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Philippe Bardet avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur sortant.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- 1) Monsieur Pascal Robinet, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
- 2) Monsieur Gérard Boulin, administrateur-délégué, avec adresse professionnelle à Luxembourg, administrateur-délégué, demeurant 215, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris.
- 3) Madame Marie-Claire Huteau, administrateur, pensionnée d'Etat, demeurant à Luxembourg.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(65480/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

SWT LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.153.

In the year two thousand and two, on the sixth of August.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SWT LUX S.A. having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 85.153, incorporated by deed on the 11 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 549 of April 9th, 2002.

Its Articles of Association were amended:

by a notarial deed before Maître Joseph Elvinger on the 12 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 612 of April 19th, 2002;

by a notarial deed before Maître Joseph Elvinger on the 1st February 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 956 of June 22nd, 2002;

by a notarial deed before Maître Joseph Elvinger on the 5 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 918 of June 17th, 2002;

The meeting is presided by Mrs. Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer, residing at Luxembourg, who appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies and by the office of the meeting.

II. It appears from the attendance list, that the 4,227,552 shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. to rectify a material error in Article 22 of the Articles of Association as of March 5, 2002, which shall consequently read as follows:

«The annual general meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the last Friday in the month of May, at 10. 00 a.m.»,
so as to be consistent with Article 17 of the initial Articles of Association.

2. to appoint with immediate effect as Director of the Company Mr. Thomas Balthasar Staehelin, residing at Hackbergstrasse 71, 4125 Riehen, Switzerland;

3. to set the duration of the mandate of Director of Mr. Thomas Balthasar Staehelin until the annual general meeting to be held in two thousand three;

4. miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The shareholders resolve to rectify a material error in Article 22 of the Articles of Association as of March 5, 2002, which shall consequently read as follows:

«The annual general meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the last Friday in the month of May, at 10. 00 a.m.»,
so as to be consistent with Article 17 of the initial Articles of Association.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint with immediate effect as Director of the Company Mr Thomas Balthasar Staehelin, pre-named, residing at Hackbergstrasse 71, 4125 Riehen, Switzerland;

Third resolution

The shareholders resolve that the term of office of Mr. Thomas Balthasar Staehelin shall expire at the annual general meeting of shareholders to be held in the year two thousand and three.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SWT LUX S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg section B numéro 85.153. La société SWT LUX S.A. a été constituée par acte du 11 décembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 9 avril 2002.

Ses statuts ont été modifiés par actes notariés du notaire Maître Joseph Elvinger:

le 12 décembre 2001, conformément à un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 612 du 19 avril 2002;

le 1^{er} février 2002, conformément à un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 956 du 22 juin 2002;

le 5 mars 2002, conformément à un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 17 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Dunja Pralong-Damjanovic, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les parties comparantes et le notaire resteront annexées à l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que 4.227.552 actions, représentant la totalité du capital de la société, sont représentées. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Rectification de l'erreur matérielle dans l'article 22 des statuts coordonnés en date du 5 mars 2002, lequel sera désormais rédigé comme suit.

«L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai, à 10.00 heures»,

afin de le rendre conforme avec l'article 17 de l'acte constitutif.

2) Nomination avec effet immédiat de Monsieur Thomas Balthasar Staehelin, domicilié à Hackbergstrasse 71, 4125 Riehen, Suisse, en tant qu' administrateur de la société.

3) Détermination de la durée du mandat du nouvel administrateur, Monsieur Thomas Balthasar Staehelin, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en deux mille trois.

4) Divers.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de rectifier une erreur matérielle dans l'article 22 des statuts coordonnés de la Société en date du 5 mars 2002, lesquels seront désormais rédigés comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mai, à 10.00 heures», afin de le rendre conforme avec l'article 17 de l'acte constitutif de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, avec effet immédiat, comme administrateur de la société, Monsieur Thomas Balthasar Staehelin, prénommé, domicilié à Hackbergstrasse 71, 4125 Riehen, Suisse.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que le mandat de Monsieur Thomas Balthasar Staehelin prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en deux mille trois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture aux comparants, connus par le notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Pralong-Damjanovic, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2002, vol. 14CS, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

J. Elvinger.

(65489/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

SWT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.153.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65490/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

HARMONY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.999.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(65492/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.109.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

(65493/226/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

TRANSMARINE SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.848.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 626 du 3 septembre 1998.

Dont le capital social de la société est fixé à un million des dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille dollars des Etats-Unis (USD 10.000,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 août 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2002, volume 880, folio 71, case 8, que la société dénommée TRANSMARINE SERVICE S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 64.848,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2002.

F. Kessler.

(65499/219/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.018.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

(65494/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MARISCOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlerange, 7A, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 50.350.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Délivrée par Maître Blanche Moutier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2002.

Pour Maître Blanche Moutier, absente

Signature

(65495/272/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

HOFIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Délivrée par Maître Blanche Moutier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2002.

Pour Maître Blanche Moutier, absente

Signature

(65496/272/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.551.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(65563/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.551.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juillet 2002 que:

1. Monsieur Rui Barros Costa, Senior Manager de la société, est décédé en date du 19 avril 2002.

2. Les cinq administrateurs suivants sont nommés avec effet immédiat:

- Monsieur Ricardo Abecassis Espirito Santo Silva, banquier, avec adresse professionnelle avenue Roque Petroni Junior, 999, 04707-910 Brooklin, Sao Paulo, SP, Brésil,

- Monsieur Fernando Moniz Galvao Espirito Santo Silva, banquier, avec adresse professionnelle à Rua de São Bernardo 62, 1249-092 Lisbonne, Portugal,

- Monsieur Jorge Leite Faria Espirito Santo Silva, banquier, avec adresse professionnelle au 999, Brickell Avenue, Miami, FL 33131, Etats-Unis,

- Monsieur Miguel Abecassis Espirito Santo Silva, économiste, avec adresse professionnelle avenue Rio Branco 89, 16° Andar, 20040-004 Centro Rio de Janeiro RJ, Brésil,

- Monsieur Joao Espirito Santo Silva Salgado, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle, avenue Rio Branco 89, 16° Andar, 20040-004 Centro Rio de Janeiro RJ, Brésil.

pour une période de six ans.

3. Le nombre de membres du Conseil d'Administration est à présent fixé à treize.

4. Les mandats des Administrateurs sortants suivants:

- Monsieur Manuel Maria Froes Leitao Dos Santos,

- Monsieur James E. Risso-Gill,

- Monsieur Mario Augusto Fernandes Cardoso,

- Monsieur José Carlos Cardoso Castella,

- Monsieur Jorge Manuel Amaral Penedo,

- Monsieur Roland Cottier,

- Monsieur Jackson B. Gilbert,

- Monsieur Patrick Monteiro De Barros

ainsi que celui du Commissaire aux Comptes sortant, PricewaterhouseCoopers, Société Anonyme, Lausanne, Suisse, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65570/521/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

INVESTITIONSGESELLSCHAFT DER ARDENNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.737.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(65602/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

INVESTITIONSGESELLSCHAFT DER ARDENNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.737.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(65603/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

INVESTITIONSGESELLSCHAFT DER ARDENNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.737.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(65604/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(65564/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(65565/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(65566/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(65567/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(65568/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(65569/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

ADRIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.824.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2002 que:

- les Administrateurs sortants, Messieurs Gérard Muller, Fernand Heim et Marc Schmit, tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg ont été reconduits pour un nouveau terme de six ans;

- la nomination de StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1995 a été ratifiée pour un terme de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65571/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

PATRI IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Dahan Yoav, administrateur de société, demeurant à Ramat Gan Israël, ici représenté par Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2002.

2. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 août 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PATRI IMMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles

elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de trois millions soixante-neuf mille euros (3.069.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 323(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. Monsieur Dahan Yoav, prénommé, trois cent neuf actions	309
2. LCF ROTHSCCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cent dix euros (1.610,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg,

c) Madame Elise Lethuillier, prénommée.

4. Est nommé commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A., ayant son siège social à L-8012 Strassen, 3, rue Belair

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 86, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 août 2002.

G. Lecuit.

(65504/220/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

**SAPALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LEXTEK II, S.à r.l.).**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 71.616.

L'an deux mille deux, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alexandre Schlessler, commerçant, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux;

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée LEXTEK II S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 4, rue du Commerce,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 71.616,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Nobert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 890 du 25 novembre 1999,

dont le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune, est réparti comme suit:

Monsieur Alexandre Schlessler, prénommé, cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales 100

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- qu'il déclare céder:

a) cinquante et une (51) parts sociales à Monsieur François Schlessler, rentier, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Le paiement est effectué par compensation à due concurrence d'une créance que le cessionnaire a à l'encontre du cédant;

b) dix-neuf (19) parts sociales à Mademoiselle Janine Scheitler, étudiante, demeurant à L-3716 Rumelange, 7, rue de la Croix, ici présente, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Le paiement est effectué en cédant à Monsieur Alexandre Schlessler, prénommé, une machine à découper autocollant (Roland PC 60).

2.- Monsieur Alexandre Schlessler, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ces cessions de parts, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à ces cessions de parts, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Alexandre Schlessler, prénommé, trente parts sociales	30
- Monsieur François Schlessler, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
- Mademoiselle Janine Scheitler, prénommée, dix-neuf parts sociales	19
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Ensuite les associés, se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire, prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
SAPALUX, S.à.r.l.

2.- Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux, de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} Alinéa. Le siège social est établie à Esch-sur-Alzette.

3.- Les associés décident de convertir le capital social en euros de sorte que l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (123,95) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Schlessler, J. Schlessler, A. Schlessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2002, vol. 880, fol. 71, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002.

F. Kesseler.

(65497/219/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

SAPALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 83, rue de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 71.616.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kesseler, en date du 22 août 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2002.

F. Kesseler.

(65498/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

EURO-CRM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) INTERNATIONALE BETEILIGUNGEN HOLDING AG avec siège social à Luxembourg,

2) CREEK SERVICES CORPORATION avec siège social à Road Town, Tortola (BVI),

Les deux ici représentées par Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 19 juillet 2002, lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO-CRM LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2^e lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) INTERNATIONALE BETEILIGUNGEN HOLDING AG, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) Monsieur Jean-Louis Casanova, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jean-Louis Casanova, directeur de société, demeurant au 26 rue de la Fédération, F-75015 Paris;
 - INTERNATIONALE BETEILIGUNGEN HOLDING AG, préqualifiée;
 - CREEK SERVICES CORPORATION, préqualifiée.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire
WURTH CONSULTING S.A. avec siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.
- 5) Le siège social est fixé au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean-Louis Casanova, préqualifié.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jean-Louis Casanova, préqualifié, comme administrateur-délégué lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 27, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 août 2002.

G. Lecuit.

(65508/220/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.